

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 Janvier 2024**

**Date de convocation :**  
8/01/2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

L'an deux mil vingt-quatre, 15 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Vincent GAVROY, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, M. Xavier FEVRE, formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme FRENOY, M. BRISSY, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DE FRANCE

Absente : Mme Cécile LOPEZ

Pouvoirs : Mme Laëtitia FRENOY à Mme Malika DHOTEL, M. Harold BRISSY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : Malika DHOTEL

**N°DCM20240108**

OBJET :  
**NOUVEAUX TARIFS DE  
LOCATION POUR LA MAIRIE  
ANNEXE**  
-----

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Considérant les travaux de la salle du stade, et la nécessité de trouver des lieux d'accueil pour répondre aux besoins des habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de louer la Mairie annexe sur une journée, en semaine 21€ et le week-end 30€

**AJOUTE** ces tarifs à la liste des tarifs applicables sur la commune.

**Extrait certifié conforme aux registres des délibérations**



Fait à Saint Just-Sauvage, 15 Janvier 2024

Le Maire,

Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.